

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 21 avril 2021

CD20210421_48
id. 5664

Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES CHAMBRES ET INSTALLATION
D'UNE CLIMATISATION À LA MARPA L'ESCLARIDA À LA VILLE DIEU DU
TEMPLE**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le conseil général a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : 3 opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximale limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, la commune de La Ville Dieu du Temple, propriétaire des locaux de la MARPA (maison d'accueil rurale pour personnes âgées) « l'Esclarida », sollicite une aide départementale de 30 500 € en vue de réaliser des travaux de mise aux normes des salles de bain et des kitchenettes de chaque appartement, et d'installer une climatisation dans certaines parties communes.

Le coût des travaux s'établit à 181 785,06 € TTC, répartis comme suit :

- mises aux normes salles de bains	169 866,00 €
- climatisation	<u>11 919,06 €</u>
- TOTAL TTC	181 785,06 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA	30 500,00 €
- subvention CARSAT (acquis).....	75 743,00 €
- DSIL (acquis).....	22 723,00 €
(Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	
- autofinancement	<u>52 819,06 €</u>
- TOTAL TTC	181 785,06 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, au titre du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées, l'octroi d'une subvention départementale de 30 500 €, à la commune de La-Ville-Dieu-du-Temple pour les travaux de la maison d'accueil rurale pour personnes âgées « l'Esclarida » relatifs à la mise aux normes des salles de bain et des kitchenettes des appartements et à l'installation d'une climatisation dans certaines parties communes ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous fonction 538 (PAEP-SDB00703) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC